

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 8 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATRISSE, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMIETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, ITOUA, GRENOUILLAT, RENKLICAY, M. BAGAVANE, MME DIAWARA, M. WILLAUME, MME GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME MABANZA représentée par M. LAATRISSE, MME HERGAUX représentée par M. ATIG

ABSENT EXCUSÉ: M. BINOIS

ABSENTE : MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 31

Délibération DEL-2014-0075 : Fixation du nombre de représentants de chaque catégorie de membres devant siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD Le Domaine de Charaintru.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres,

Considérant l'obligation pour les 16 collectivités ayant contribué à la création de l'EHPAD intercommunal Charaintru de prendre une délibération identique pour fixer le nombre des futurs représentants de chaque catégorie de membres devant siéger au Conseil d'Administration,

Sur proposition de l'EHPAD Charaintru,

Délibère, et,

Décide de fixer par titre le nombre de membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD Charaintru comme suit :

1°) 3 représentants des collectivités territoriales à l'origine de la création de l'EHPAD, dont l'un assurera la présidence du Conseil d'Administration

2°) 1 représentant de la commune d'implantation si elle n'est pas représentée au titre 1°)

3°) 3 représentants des départements (2 représentants pour l'Essonne, 1 représentant pour Paris)

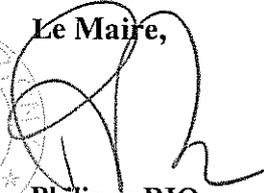
4°) 3 membres du conseil de la vie sociale

5°) 2 représentants du personnel de l'établissement dont le médecin coordonnateur

6°) 2 personnes qualifiées en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement

Propose la candidature de Madame Elisabeth ETE pour les futures élections des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'EHPAD Charaintru,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

 **Le Maire,**

Philippe RIO

Vote pour : 30

Vote pour représentés : 2

Abstention : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 9 avril 2014

Transmis en Sous Préfecture le

10 AVR. 2014